



## Compte-rendu du Conseil Municipal - 07 Avril 2022 -

L'an deux mille vingt-et-deux, le sept avril, à dix-neuf heures, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard BAILAN, Maire.

La convocation a été adressée le vingt-neuf avril deux mille vingt-deux.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. BAILAN Bernard, M. MAURIN Pierre, M. ROUSSET Philippe, M. LORTEAU Christophe, Mme ALARIC Valérie, M. TORRES Daniel, M. CHARREYRE Didier, Mme JOLLY-MICHEAU Corinne, M. BENOIT Jérôme

### ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme HOURDEBAIGT Dominique, Mme DUPERRIN Sandrine, M BROUILLARD Tony, M. DARJOUR Bruno, M. BOUCHERIE Frédéric, Mme PETIT Danielle.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : M. ROUSSET Philippe.

## **I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 MARS 2022**

## **III – PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur MAURIN Pierre, délibérant sur le compte administratif Assainissement de l'exercice 2021 dressé par Monsieur BAILAN Bernard, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>SECTION EXPLOITATION</b>			
Recettes	79 306.60 €	Dépenses	37 629.94 €
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>			
Recettes	103 719.86 €	Dépenses	51 977.71 €
<b>RESTE A REALISER</b>			
Recettes	0.00 €	Dépenses	157 230.00 €
<b>REPORT DE L'EXERCICE 2020</b>			
Recettes Investissement	55 420.42 €	Recettes Exploitation	46 984.60 €

Reconnait la sincérité des restes à réaliser et approuve à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Nombre de Conseillers présents : 11  
Nombre de suffrages exprimés : 10  
Pour : 10  
Contre : 0

### **III – PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION - ASSAINISSEMENT**

---

Ce compte de gestion est strictement identique au compte administratif ci-dessus.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **IV – PRESENTATION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ASSAINISSEMENT A TITRE DE L'ANNEE 2022**

---

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur BAILLAN Bernard, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, décide à l'unanimité de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- **SECTION EXPLOITATION :**  
Report en Exploitation R002 du BP : **38 593.83 €**
  
- **SECTION INVESTISSEMENT :**  
Solde d'exécution investissement année 2021 : **107 162.57 €**  
Besoin réel financement – Réserve R1068 du BP : **50 067.43 €**

### **V – BUDGET PRIMITIF 2022 - ASSAINISSEMENT**

---

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le Budget Primitif 2022 de la Commune comme suit :

- **SECTION EXPLOITATION :**  
Recettes : **118 033.63 €**    Dépenses : **118 033.63 €**
- **SECTION INVESTISSEMENT :**  
Recettes : **470 436.22 €**    Dépenses : **470 436.22 €**

### **VI – PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - COMMUNE**

---

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur MAURIN Pierre, délibérant sur le compte administratif Commune de l'exercice 2021 dressé par Monsieur BAILLAN Bernard, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>			
Recettes	496 168.50 €	Dépenses	437 235.19 €
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>			
Recettes	169 518.63 €	Dépenses	78 745.97 €
<b>RESTE A REALISER</b>			
Recettes	11 352.00 €	Dépenses	104 469.00 €
<b>REPORT DE L'EXERCICE 2020</b>			
Recettes Investissement	0.00 €	Recettes Fonctionnement	119 393.66 €

Reconnait la sincérité des restes à réaliser et approuve à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Nombre de Conseillers présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

## **VII – PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION - COMMUNE**

---

Ce compte de gestion est strictement identique au compte administratif ci-dessus.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

## **VIII – PRESENTATION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET COMMUNE AU TIRE DE L'ANNEE 2022**

---

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur BAILLAN Bernard, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, décide à l'unanimité de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- **SECTION FONCTIONNEMENT :**  
Report en Fonctionnement R002 du BP : **71 634.88 €**
  
- **SECTION INVESTISSEMENT :**  
Solde d'exécution investissement année 2021 : - **13 575.09 €**  
Besoin réel financement – Réserve R1068 du BP : **106 692.09 €**

## **IX – BUDGET PRIMITIF 2022 - COMMUNE**

---

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le Budget Primitif 2022 de la Commune comme suit :

- **SECTION FONCTIONNEMENT :**  
Recettes : **562 828.30 €**                      Dépenses : **562 828.30 €**

➤ **SECTION INVESTISSEMENT :**

Recettes : **211 158.09 €**

Dépenses : **211 158.09 €**

## **X – PAPIER EN NOMBRE**

---

Monsieur Le Maire expose ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur Le Maire par la délibération n°2020-037 du Conseil Municipal de Eyrens en date du 23 mai 2020,

Vu la délibération n°2021-057 portant sur l'acquisition de papier en nombre,

Vu l'inflation des prix portant sur les 100 dernières ramettes,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur Le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n°1 du 07 avril 2022 : Actualisation de prix de la commande passée auprès de l'entreprise ACCESS BUREAUTIQUE pour 100 ramettes de papier pour montant HT de 315.00 € soit un montant TTC de 378.00 €.

**- LEVEE DE SEANCE -**

---